

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 47

Artikel: Poignée de recettes
Autor: Rouget, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248254>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Notes d'un passant

On est stupéfait de voir avec quelle désinvolture ceux qui se disent « libéraux » s'attaquent à la liberté.

La première des libertés est celle que doit avoir le père de famille d'élever ses enfants dans les croyances qui sont les siennes. S'il préfère dans ce but un établissement libre d'instruction il doit pouvoir y placer son fils, sans craindre que celui-ci en souffre plus tard dans sa carrière. Or, telle n'est pas la pensée de certains prôneurs de liberté, qui se retrouvent hélas ! dans tous les pays.

Pour le moment la France nous en donne un rare et superbe échantillon.

Un certain M. Lampué vient de rédiger et e présenter au conseil général de la Seine un œu qui a été ratifié avec une très forte majorité. Il vise à abolir la loi sur l'enseignement 1850 et d'interdire l'entrée des écoles nationales aux jeunes gens qui n'auront point passé quatre ans dans un collège ou dans un lycée de l'Etat.

L'ancien Rabagas disait : « La révolution c'est ma carrière. » Le nouveau complète ainsi la formule : « Les carrières publiques sont ma propriété », et il s'exalte sur la supériorité du régime libéral.

La motion Lampué a donné lieu à une discussion violente au sein de ce conseil essentiellement composé de radicaux sauf quelques exceptions comme M. Roger Lambelin qui s'est élevé contre cette manifestation d'intolérance.

« La proposition de M. Lampué, a-t-il dit, est contraire à la déclaration des Droits de l'homme, dont l'assemblée municipale se réclame. C'est une illégalité nouvelle. Je demande l'ordre du jour pur et simple. »

M. Breuillé a répondu avec une logique admirable qu'il fallait fermer la bouche aux représentants de la superstition.

M. Bassinet a été plus loin il a proposé d'inviter le gouvernement à rendre l'enseignement universitaire absolument laïque.

Par contre, M. Alpy a protesté avec énergie contre le vœu et la proposition de M. Lampué au nom de la liberté des pères de famille.

« Le triomphe d'une semblable proposition, s'écria-t-il, soulèverait l'indignation générale. Le conseil général n'y résisterait pas. »

M. Barrier a proposé, au contraire, d'ajouter l'odieux article additionnel suivant :

« Nul maître adjoint de l'enseignement public ne sera autorisé à enseigner dans les établissements congréganistes. »

Il fit observer qu'au collège Stanislas, par exemple, tenu par des prêtres, l'enseignement est donné par des professeurs de l'Université et que la plupart des professeurs de polytechnique enseignent dans les établissements de jésuites.

M. Faillat a déclaré que, comme la Convention, il voudrait un enseignement unique, sans doute sous peine de mort.

M. Ambroise Rendu a répondu que si l'on a peur de l'enseignement congréganiste, on ferait mieux de tâcher de lui faire concurrence.

MM. les conseillers généraux de la Seine trouvent plus expéditif d'agir comme la Convention et de couper la tête à l'enseignement libre. Aussi par 70 voix contre 17 ils ont adopté la proposition Lampué avec les additions proposées.

Heureusement qu'en France les décisions du Conseil général de la Seine n'ont pas encore force de loi ! Mais le mouvement est lancé, et dans le monde des « libéraux », quand il s'agit d'enseignement surtout, on peut tout présumer et tout craindre.

Puisque ce sont nos voisins qui nous fournissent aujourd'hui matière à chronique, citons un incident qui montrera également où en sont les mœurs politiques dans ce pays gouverné par le pur régime « libéral. »

Un avocat, M. Morel, avait injurié le directeur du *Journal* à Paris ; un rédacteur de ce journal a injurié cet avocat. Le rédacteur et l'avocat se sont battus en duel.

Tout cela, dans la presse actuelle, est malheureusement trop commun.

Voici qui ne l'était pas encore.

L'avocat a été blessé ; le lendemain, le *Journal* publiait l'entrefilet suivant :

Nous avons eu le plaisir d'apprendre que la blessure reçue hier par le sieur Morel, avocat, est plus grave qu'on ne le pensait. Compliquée par une mauvaise maladie, il y a tout lieu d'espérer que cette blessure aura des suites.

N'est-ce pas tout simplement abominable ? Et, dans son numéro de samedi soir, le *Journal* revenait sur cette ignominie par un entrefilet qui se termine ainsi :

Le sieur Morel, ce drôle infect, est à nous et nous le déliqueterons.

Voilà donc où une partie de la presse parisienne est en train de tomber ! C'est la sauvagerie toute pure, avec des raffinements de cruauté inconnus des sauvages.

Mais c'est pendant la dernière période électorale qu'il fallait lire certains journaux français. C'est une débauche d'injure qui dépasse toute imagination !

Un exemple : dans l'arrondissement de Castelnaudary, un M. Saba se portait candidat contre un M. Durand. Ce dernier avait accusé son concurrent d'être un concussionnaire. Saba riposta par l'affiche suivante :

Durand et ses chenapans..... et voyous, balayeurs putrides de la société, ramassis sans nom, ne perdent aucune occasion de se vautrer, de s'avilir, de se disqualifier.

Durand, qui...

... ne peut absolument pas changer de mangeoire.

... (Ici nous sommes encore obligés de supprimer un paragraphe)...

Cet amphibie famélique se nourrit de bibliothèques fraternelles, dues à la générosité involontaire des créanciers, comme d'autres vivent de grenouilles.

Et un peu plus loin, l'infortuné Durand est traité de « pourriture ambulante, putréfaction morale, rapace de haut vol, taré au bromure, ruineur de veuves, alcoolique de race... »

Très gentil, n'est-ce pas ? Eh bien, la Chambre des députés a passé outre. Elle a jugé que cela ne dépassait pas le ton des polémiques électorales. C'est peut-être vrai et les députés chequards doivent s'y connaître !

Chez nous, pauvre petit pays arriéré, on s'est bien dit quelques gros mots : l'organe superfin du parti libéral, dont les avocats Cuenat et Schmidt sont les plus brillants ornements, a bien vidé quelques hottées odorantes sur le dos de nos candidats ; mais ces insanités n'ont attiré au *Peuple* d'autre réplique que celle, si bien appliquée, par le vrai peuple, le 17 juillet dernier !

A M. Cuenat, qui ne veut pas de cours de tenue de ménage au Château — on se demande pourquoi — on devrait payer les frais d'un voyage en Bretagne. Je propose au Conseil d'administration du Château de lui offrir cet agrément pour éternelles.

Là il verrait combien on sait encourager ces sortes d'écoles. Ainsi, l'Association bretonne allouait récemment une subvention considérable à répartir entre les élèves des écoles primaires des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan qui avaient produit le meilleur travail en breton sur les sujets ci-après :

1° Pour les garçons, une étude sur la charue (nommer les différentes parties de la charue et de l'avant-train, indiquer leur usage) ;

2° Pour les filles, une étude sur la confection des crêpes (ingrédients, ustensiles et opérations diverses).

M. Cuenat doit trouver cela aussi ridicule qu'inutile. Ce n'est pas mon avis. J'estime même que cela est plus pratique que bien de

matières scientifiques dont on gonfle inutilement le cerveau des campagnards, lesquels, d'abord, perdent leur temps à les apprendre et, en second lieu, perdent très vite le souvenir de ce qu'ils ont appris.

Poignée de recettes

Contre les mauvaises odeurs. — Quand une mauvaise odeur se répand dans un appartement on a l'habitude de brûler un peu de sucre. Cela n'est généralement pas suffisant pour désinfecter. Et dans les étables le procédé n'est guère possible, car on n'arriverait à aucun résultat. Mais pour désinfecter les étables il est un procédé donné par Guyton de Morveau, procédé qu'il faut recommander.

Il consiste à acheter chez le pharmacien de 90 à 100 grammes de peroxyde de manganèse, et 200 grammes d'acide sulfurique. Le tout revient à bon marché.

On prend alors un vase de terre dans lequel on place le peroxyde de manganèse qu'on a eu soin auparavant de mélanger avec 3 hectogrammes de sel de cuisine ordinaire.

Puis quand on a fait sortir les bêtes de l'étable, on installe sur un appui un peu élevé, dans le milieu de la pièce autant que possible, le vase renfermant ce mélange. On verse alors l'acide sulfurique sur le tout. Des vapeurs de chlore se dégagent et s'en vont partout détruire les germes infectueux de l'air.

En sortant, on bouche bien toutes les ouvertures. Une heure après on peut rentrer et ouvrir ; l'air sera assaini.

Des fumigations obtenues en brûlant certaines plantes odoriférantes comme le genièvre donnent aussi de bons résultats.

Colles fortes. — Voulez-vous, à la campagne, où l'on n'a pas comme en ville certaines colles fortes s'appliquant pour toutes les matières, en fabriquer une, excellente, à peu de frais et qui vous permettra parfaitement de raccommoder la faïence et la porcelaine ?

Vous n'avez qu'à prendre un quart, soit 125 grammes de fromage blanc, frais. Vous lavez soigneusement ce fromage, puis vous le pressez dans les mains. Quand l'eau de lavage est devenue claire, vous pressez bien une dernière fois et vous placez le fromage dans un mortier de marbre.

Vous cassez trois œufs, dont vous prenez les blancs ; vous ajoutez ces trois blancs d'œufs au fromage, vous pilez sept ou huit gousses d'ail dont vous prenez le jus que vous versez dans le mortier. Le tout est alors soigneusement trituré, en même temps qu'on répand de la poudre de chaux vive peu à peu. Cette poudre de chaux vive provoque la dessiccation de ce mélange. Quand elle est complète on obtient une sorte de mastic.

C'est ce mastic qui servira à recoller les porcelaines ou faïences cassées. Il suffira, lorsqu'on voudra s'en servir, d'en délayer une petite partie avec de l'eau de façon à former une pâte pas trop claire. Quand on aura bien nettoyé les parties à recoller on les enduira de cette pâte, on les pressera bien l'une contre l'autre, on les maintiendra en les attachant au moyen d'une ficelle jusqu'à ce que la colle soit bien sèche. Alors on pourra se servir sans crainte du vase cassé. Pas plus l'eau bouillante que le feu ne pourront avoir d'action sur cette colle.

Pour conserver ce mastic on le met dans de petits flacons à large col rétréci. Et ces flacons doivent être soigneusement bouchés.

La rouille. — L'ail peut être utilisé comme préservatif de la rouille pour certains métaux. Si on frotte par exemple avec une gousse d'ail un morceau de fer, qu'on laisse bien sécher et qu'on place ce fer où il doit être, il ne rouillera pas à condition pourtant qu'il ne soit directement exposé à la pluie. La pluie en effet laverait la légère couche protectrice formée par la dessiccation du jus de l'ail et alors le fer serait atteint. Avec l'oignon le résultat serait le même.

Mais si le fer à préserver de la rouille doit par sa destination demeurer en plein air, exposé à toutes les intempéries, il faut opérer autrement.

Dans de l'huile de noix ou de lin on répandra de la suie de bois ou mieux de houille ; cette suie sera broyée. On délayera bien le tout et sur la pièce de fer à préserver on passera deux couches de ce préservatif.

On laissera sécher avant de placer la pièce de fer. Mais cette dessiccation étant assez lente, on fera bien de prendre ses précautions et de ne pas attendre au dernier moment pour étendre la couche protectrice.

* * *

Un feu de cheminée se déclare-t-il chez vous ? N'écoutez pas trop les avis de ceux qui vous disent : le meilleur moyen est de tirer deux coups de fusil dans la cheminée. Cela ne produit souvent pas beaucoup d'effet et en outre vous risquez d'abîmer briques et mortier. N'écoutez pas non plus ceux qui vous disent : Bah ! si la cheminée est solide, il n'y a rien à craindre, laissez faire, c'est un bon blavage.

Le mieux est de prendre ses précautions et d'avoir chez soi un peu de soufre en fleur. Si un feu de cheminée se déclare, on brûle vite du soufre sous cette cheminée, puis on bouche le bas au moyen d'un drap tendu.

L'acide sulfureux qui se forme monte dans la cheminée, et comme c'est un gaz ennemi de toute combustion, il étouffe net l'incendie.

* * *

Mort aux rats. — Pour finir, voici, contre les rats, deux moyens de destruction donnés en 1819 par l'Académie de Dijon :

La pâte d'ellébore ou la pâte de noix vomique. La première se fait en mélangeant 50 grammes de racine d'ellébore blanc en poudre avec 50 grammes de miel ou de mélasse, 120 grammes de semences de staphysaigre et 100 grammes de gruau d'orge. La seconde, 180 grammes de noix vomique râpée, 98 grammes de farine ou de mie de pain, de la graisse ou du beurre en quantité suffisante pour lier le tout.

Dans les deux cas, la pâte obtenue est divisée en boulettes de la grosseur d'une aveline. On place les boulettes dans les trous où passent les rats, en évitant qu'elles soient à la portée des animaux de la maison.

PAUL ROUGET.

LETTRÉ PATOISE

On a voulu voir dans une lettre patoise insérée l'autre dimanche des allusions désobligeantes à une honorable famille de la Montagne. Nous supposons bien que telle n'était pas la pensée de l'auteur de la communication, mais si il y avait réellement quelque chose de fondé dans cette appréciation, nous regrettons vivement qu'un mal avisé ait surpris notre bonne foi, et nous le prévenons, avec quiconque serait tenté de se servir encore du **Pays du dimanche**, pour assourir leurs mesquines rancunes, que nous saurons pren-

dre des mesures pour faire cesser ce jeu mal-cillant et malséant.

Dé le pays des pives.

En voyant des dgens taint rire en yésaint ces lattres en bon patois, i me seu musai qu'i vos demanderò achi comun les âtres, enne petête piaice dains note bon **Pays di duemoine** pou vos raicontai vouëtche de nové qu'airait pouy avoi des cheutes graves.

Coli a vrai, di temps que ça moi qu'i seu pessai, ai pe, i ne seu potchain pou in mentou.

In bé djoué de c'lairbâ, i dié en mon caime-rade Poissard de veni aivo moi en lai Goule, pou révisai in pô l'usine mairtchié. Tiain nos enne visitai les machines nos allenne in po nos poermenai le long di Doubs. To d'in cò nos voyenne in bé gros l'allué que poitchai des allués aisse gros que des nouches : c'était in pre-vai bin entendu.

I monté su l'aibre pou en tieudre. Tiain i en eu in pô tieuyi dà dessus enne braintche, i les laincé en mon aïmi Poissard, qu'était de dos le bos. Main aïs-etôt les allues laitchié, lai braintche faisé ressoë.

Elle me laincé se hà, que i voyé l'houère qu'ai l'était en lai toué di môtie de Saint Imië. Ai l'était droit médi mouën doze minutes. Main tiain i retchoyé, mai tête s'enfoncé dedain enne raitche que se trovai li. I ne saivo c'ment lai repare. En lai fin des fins, nos se décidennes d'al-lai aipré enne presse pou lai retraire. I me crayô eusai : taint de tchaince qu'i ai enne dure tête : i en se paichi en boenne saintai. Encoé de lai tchaince que mon nai était aivo mai tête, sain soli, elle airait pouy pégai encoé pu fond, ai pe, i n'airo pu saivu lai retiré. Stu que ne crairé-pe que soli a airrivi peut allai voë en lai Goule l'allué ; ai y a encoé, ai peu en voit bin le petchu dain ste pierre. Main, i vos re-commande d'aïdè pare votre nai aivos vo, tain poisaint sè-t-é : pou moi i fait encoé bin aise pou le poëtchai.

In montaignon di Nermont, que n'é qu'in nai, main qu'à bin formai.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N°45 du **Pays du Dimanche** :

172. LOGOGRIPE.

Ecrin, erin, cri.

173. MOTS EN CROIX.

G
U
D O R M I T I O N
L
L
A
U
M
E

174. CHARADE.

Camp-franc (Campfranc).

175. ÉNIGME

La barbe.

O a envoyé des *solutions complètes* : MM

Un artilleur à Bonecourt ; Béhanzin fils à Porrentruy ; Deux Marguerite aimant la St Martin de Bonecourt ; G. de Viné à Bâle.

Ont envoyé des *solutions partielles* : MM.

Charles Dentz à Porrentruy ; Vergiss mein nicht à Bonecourt ; Moustache noire à Bonecourt ; Cœur de heurre à Bonecourt ; Le trio du château de l'état-major des Breuleux ; Pervenche et bluet à Damvant ; Le marquis de Mörschwyl ; Georges Saunier à Damvant ; In grand des Vies de Baile ai Alle : Un imberbe Lievre à Courtemaiche.

180. ANAGRAMME.

Six pieds composent ma structure ;
Dans l'ail du voisin tu me vois,
Je suis l'appui d'une toiture ;
Je veille à la garde des lois.

181. CHARADE.

Mon premier, de nos champs est la riche parure.

Mon deux, à notre doigt évite la piqure.
A la croûte, toujours, une bouche sans doute
Préférerai mon trois pour manger aisément.
A mon tout, choléra, on faisait la grimace ;
L'influenza, dit-on, aujourd'hui le remplace.

182. MOTS EN CROIX.

Remplacer les X ci-dessous par les lettres suivantes de manière à former en croix les noms de deux guerriers intrépides qui excellèrent surdains l'attaque, l'un sur terre et l'autre sur mer :

a, a, c, c, f, h, m, m, n, o, o, r, s, u, u.

×
×
× × × × × × ×
×
×
×
×
×

183. ÉNIGME

L'ingénieur, le général,
L'architecte, ainsi qu'un convive,
J'ajouterai l'homme à cheval,
Tous ont de mon secours un besoin presque égal ;

En divers sens, la chose est positive ;
Je me garderais bien de vous dire comment,
On me connaîtrait à l'instant.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 6 décembre.

Cote de l'argent

Du 23 novembre 1898

Argent fin en grenailles . . fr. 107. — le kilo.

Mises au concours

Les travaux de correction de la route de Delémont à Mervelier. Les plans, cahiers des charges sont déposés chez M. Gascard, ingénieur du VI^e arrondissement, jusqu'au 1^{er} décembre 1898.

Toutes les communes du district de Porrentruy, sauf Bonfol, Cornol, Miécourt, Ocourt, Réclère et Porrentruy, sont convoquées le dimanche 11 décembre à 10 h 1/2 au local ordinaire pour procéder à l'élection des maires et conseillers sortant de charge.

Convocations d'assemblées

Buir. — Le 27 au lieu et heure d'usage pour décider une révision du règlement pour la nomination du conseil.

Courrendlin. — Le 27 à 2 h. pour adopter un règlement d'organisation.

Cornol. — Le 27 à 1 h. pour nommer un secrétaire.

Courtedoux. — Le 29 à 12 h. pour passer les comptes et s'occuper de certains débiteurs.

Delémont. — Le 27 à 10 h 1/2 pour s'occuper de la convention relative à l'électricité et fixer la participation de la commune à l'entreprise.

Porrentruy. — Le 4 à 10 h 1/2 pour ratifier une convention, fixer le montant de la participation financière de la commune à cette entreprise ; donner pleins pouvoirs au conseil pour contracter l'emprunt.

Peuchaplatte. — Le 27 à 4 h. pour nommer un conseiller et un receveur, voter des réparations etc.

Petite poste.

M. Lustucrà à Delémont. — Nous avons chargé le premier mot du mot carré attendu qui constituait une allusion blessante à l'encontre d'une personnalité politique.

L'éditeur : Société typographique, Porrentruy.